


Questionnaire pour les personnes sans mutuelle

(ne concerne que les personnes de 18 ans et plus
non couvertes par une mutuelle ni par la CMU)

Prénom de la personne à qui est adressé le questionnaire :

Date de naissance : | | | | | | | | | | |

 Il est important que ce soit la personne concernée qui remplisse elle-même le questionnaire.

Merci d'indiquer ci-dessous :

(réservé chiffre)

Prénom de la personne qui remplit ce questionnaire : | | |


Vous-même ou une personne de votre ménage a déclaré à notre enquêteur lors d'une première interview que vous ne possédiez pas de complémentaire santé appelée couramment mutuelle. Cela signifie, par exemple, que lorsque vous consultez un médecin généraliste, pour une consultation de 22 €, 7,60 € ne vous sont pas remboursés. Dans la suite de ce questionnaire, le terme « mutuelle » désigne la complémentaire santé quel que soit l'organisme auprès duquel elle a été souscrite : une mutuelle, une assurance privée ou une institution de prévoyance.

1. Confirmez-vous que vous ne bénéficiez d'aucune mutuelle ?

- ₁ Je n'ai pas de mutuelle ni de CMU
- ₂ J'ai la CMU
- ₃ J'ai une mutuelle autre que la CMU

→ Quel est le nom de l'organisme qui gère cette mutuelle ?

.....

 Si vous avez la CMU ou un autre type de mutuelle (réponse 2 ou 3 à la question 1), merci de ne pas remplir la suite de ce questionnaire.

2. Pourquoi ne bénéficiez-vous d'aucune mutuelle ? (plusieurs réponses possibles)

- ₁ Je suis pris en charge à 100 % par la Sécurité sociale pour une ALD, une invalidité
- ₂ Je souhaiterais être couvert, mais je n'en ai pas les moyens
- ₃ Je ne souhaite pas être couvert, je n'en ai pas besoin
- ₄ Je suis en cours d'adhésion
- ₅ Je n'y pense pas, je n'ai pas le temps de faire les démarches
- ₆ Autre – Précisez :

Vu l'avis favorable du Conseil National de l'Information Statistique, cette enquête est reconnue **d'intérêt général et de qualité statistique** sans avoir de caractère obligatoire.

Label n° 2010X706AU du Conseil National de l'Information Statistique, valable pour l'année 2010.

En application de la loi n°51-711 du 7 juin 1951, les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à l'IRDES.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête.

Elle garantit aux personnes concernées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès de GfK ISL, 6 rue du 4 septembre 92130 Issy-les-Moulineaux.

3. Avez-vous dans le passé été assuré auprès d'une mutuelle ?

- ₁ Oui, par la mutuelle d'entreprise imposée par mon employeur
- ₂ Oui, par la mutuelle d'entreprise proposée de manière facultative par mon employeur
- ₃ Oui par une mutuelle que j'ai souscrite personnellement
- ₄ Oui, par la mutuelle d'un proche
- ₅ Non
- ₆ Ne se rappelle pas

→ **Si oui, depuis combien de temps n'avez-vous plus de mutuelle ?** mois [____] année [____]

Pour quelle raison avez-vous perdu cette mutuelle ?
(plusieurs réponses possibles)

- ₁ Cessation d'activité due au chômage
- ₂ Cessation d'activité due à la retraite
- ₃ Changement d'emploi
- ₄ Perte de mon statut d'étudiant
- ₅ Perte du bénéfice de la mutuelle de mes parents
- ₆ Prise en charge à 100 % de mes frais de santé
- ₇ Changement de situation familiale (divorce, séparation, veuvage...)
- ₈ Je n'avais plus les moyens car mes revenus avaient baissé
- ₉ Je n'avais plus les moyens car la cotisation avait augmenté
- ₁₀ Le rapport entre les remboursements proposés et le prix de la mutuelle n'était plus assez bon
- ₁₁ Autre, précisez :
- ₁₂ Ne sait pas

4. Avez-vous entendu parler de l'aide complémentaire santé (ACS) ?

- ₁ Oui
- ₂ Non

L'ACS est une aide financière accordée par la Sécurité sociale sous conditions de ressources. Elle s'adresse aux ménages dont le revenu dépasse de moins de 20 % le seuil de la CMU. Elle permet de payer en partie la souscription à une complémentaire santé ou mutuelle.

Le seuil de revenus pour bénéficier de l'ACS est de 745 € par mois pour un foyer fiscal d'une personne, de 1 117 € pour deux personnes et 1 340 € pour trois personnes.

5. Pensez-vous avoir le droit à l'ACS ?

- ₁ Oui
- ₂ Non
- ₃ Ne sait pas

→ **Si oui, pourquoi ne bénéficiez-vous pas de l'ACS ?**
(plusieurs réponses possibles)

- ₁ Je n'en avais pas entendu parler avant
- ₂ Je ne pensais pas y avoir droit avant
- ₃ Les démarches auprès de la Sécurité sociale sont trop compliquées
- ₄ Les démarches auprès des organismes complémentaires (mutuelles) sont trop compliquées
- ₅ L'aide est insuffisante, le contrat reste trop cher
- ₆ Je préfère ne pas m'assurer
- ₇ Les démarches sont en cours
- ₈ Pas la peine, je vais sans doute prochainement pouvoir bénéficier de la CMU
- ₉ Autre motif, précisez :
.....
.....

6. Envisagez-vous prochainement de faire des démarches pour bénéficier de l'aide complémentaire santé ?

- ₁ Oui
- ₂ J'ai déjà fait les démarches
- ₃ Non
- ₄ Ne sait pas

7. Envisagez-vous prochainement de souscrire une mutuelle ?

- ₁ Oui
- ₂ Non
- ₃ Ne sait pas

8. Seriez-vous prêt à payer pour bénéficier d'une mutuelle ?

- ₁ Oui
- ₂ Non
- ₃ Ne sait pas

→ **Si oui, quel montant maximum pourriez-vous consacrer chaque mois à cette mutuelle ?**